

Valorisation de l'eau

L'eau, ressource vitale, représente un enjeu majeur, particulièrement face aux effets des changements climatiques. Dans le milieu urbain, une gestion efficace de l'eau peut en effet contribuer à atténuer les îlots de chaleur en favorisant des solutions comme l'infiltration, la végétalisation et l'utilisation de l'eau de pluie. Il est également essentiel de différencier le ruissellement naturel des précipitations des formes de ruissellement intenses (fortes pluies) et incontrôlées qui peuvent engendrer des risques naturels, tels que les inondations ou l'érosion des sols.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Assurer une gestion durable de la ressource en eau sur le long terme.

Développer des espaces urbains plus agréables et résilients.

Promouvoir la biodiversité et améliorer la qualité des sols.

3 bonnes raisons de le faire

Eviter les problèmes de ruissellement

Accepter l'eau dans l'espace et lui laisser le temps de s'évaporer, s'infiltrer ou s'évacuer par des aménagements adaptés.

Optimisation de l'arrosage et préservation de l'eau potable

Réduire l'arrosage des espaces publics et des bâtiments communaux, en limitant particulièrement l'utilisation d'eau potable.

Promouvoir une meilleure qualité de vie urbaine

Réduire les îlots de chaleur dans les zones fortement densifiées et favoriser des espaces de vie agréables.

Marche à suivre

La réalisation de cette fiche peut être faite via les leviers suivants :

1. Intégration et récupération de l'eau de pluie dans les espaces publics

- Déterminer les actions prioritaires ;
- Adapter les aménagements publics pour diriger les eaux pluviales directement dans les espaces verts ;
- Récupérer et stocker l'eau de pluie pour arroser les espaces verts qui ne bénéficient pas d'infiltration (afin de réduire l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage) ;
- Réaliser des travaux de perméabilisation des espaces publics.

2. Valorisation de l'eau de pluie dans les nouvelles constructions et quartier

- Réaliser des biotopes humides ;
- Sensibiliser les propriétaires à la perméabilisation des espaces urbains, à la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie ;
- Inciter la population à désimpermeabiliser leur parcelle.

3. Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments communaux et sensibiliser la population

- Réaliser un bilan de la consommation d'eau potable ;
- Réduire l'utilisation de l'eau potable pour les usages des bâtiments de l'administration (sensibilisation, réducteurs de débits, etc.) ;
- Sensibiliser les ménages aux enjeux liés à l'eau et à sa valorisation.

Légende des icônes



Thème « Santé »



Axe « Réduire les émissions de GES »



Axe « S'adapter aux changements climatiques »



Temps de mise en œuvre



Complexité de mise en œuvre



Ressources nécessaires



Coordination intercommunale



Outils de communication

Description

1. Intégration et récupération de l'eau de pluie dans les espaces publics

- Réaliser un bref diagnostic de l'arrosage communal afin d'identifier les potentiels de réduction ; ajuster l'entretien différencié de manière à limiter la consommation d'eau ;
- Définir des mesures telles que modification du choix des plantations ou du système d'arrosage, etc. ;
- Aménager des espaces verts continus et construire une structure routière uniquement sur les zones à trafic ;
- Diriger l'eau de pluie vers les espaces verts en réduisant les obstacles à son écoulement, tels que les bordures séparant les espaces verts des trottoirs et des routes ;
- Réviser le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en vue d'identifier les surfaces pouvant être désimperméabilisées et d'étudier les synergies avec des travaux de réfection à venir ;
- (Re)créer des espaces humides.
- Créer des systèmes de rétention d'eau intégrés et multifonctionnels

2. Valorisation de l'eau de pluie dans les nouvelles constructions et quartier

- Adapter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux afin de promouvoir la perméabilisation des sols et l'infiltration, par exemple en introduisant une déduction de taxe par m² de surface désimperméabilisée ;
- Créer des systèmes de rétention d'eau de pluie pour l'arrosage (noues, bassins, etc.) ;
- Demander un concept d'évaporation et d'infiltration des eaux en surface pour chaque projet de construction ;
- Inciter à la pose de récupérateurs d'eau de pluie dans les nouvelles constructions.

3. Réduire la consommation d'eau potable et sensibiliser la population

- Etablir un bilan de la consommation ;
- Identifier des actions pour réduire la consommation d'eau, telles que la collecte et la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, ou l'installation de dispositifs économiseurs d'eau dans les bâtiments communaux ;
- Sensibiliser la population aux enjeux liés à l'eau en tant que ressource et leur proposer des actions ;
- Encourager les ménages à installer des économiseurs d'eau à travers un soutien communal ;
- Proposer une subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie dans les jardins privés.

Soutien

Soutien pour les études de diagnostic de perméabilisation (30h de spécialiste).

Aménagement en faveur de la nature dans l'espace bâti (dégrappage).

Exemples

Plateforme d'information ville éponge : Collection de bons exemples.

Yverdon-les-Bains : Intégration des noues dans les espaces publics (jardin de poche + Y-Parc).

Contact : **Antoine Sauser**, Service mobilité environnement et infrastructures, ans@ylb.ch.

Nyon : Parc de la Morâche, aménagements pour rediriger les eaux de pluie dans les fosses de plantation.

Contact : **Pascal Bodin**, Service de l'Environnement, pascal.bodin@nyon.ch.

Pour plus d'actions : base de données des bonnes pratiques climat et durabilité.

Plus d'informations

OFEV, Eau de pluie dans l'espace urbain.

OFEV, Quand la ville surchauffe

VSA, Maison interactive de la protection des eaux

VSA, Gestion des eaux urbaines par temps de pluie

VSA, Ville éponge et moustiques

VSA, Aqua & Gas : Eaux en ville

Canton de Vaud, Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

Canton de Vaud, Nature dans l'espace bâti

Canton de Genève, Eau en ville, la démarche ville éponge du Canton de Genève



Personnes de contact

Eloïse Bouthemy, DGE - Division Protection des eaux
eloise.bouthemy@vd.ch – Tél. 021 316 29 24

Stéphanie André, DGE - Division ressources en eau et économie hydraulique
stephanie.andre@vd.ch – Tél. 021 316 22 63